

Prix « Eco-reportages » 2009

Un prix pour récompenser les meilleurs reportages – articles ou émissions - témoignant de ce que peut être un développement « soutenable » est lancé pour la première fois en 2009 par le Club de la presse Drôme-Ardèche.

En créant ce prix, le Club de la presse Drôme-Ardèche veut inciter les journalistes à s'intéresser à des réalisations, évolutions et événements qui témoignent de la mise en œuvre d'un développement plus soutenable pour la planète. Autrement dit, à montrer comment l'économie, la politique, la société intègrent... ou pas l'écologie et la dignité humaine, en jetant des ponts entre les niveaux local et global.

Il souhaite stimuler la représentation du terme complexe de « développement durable » de façon accessible et vivante dans les media et encourager une information de qualité sur cette thématique.

La dotation sera attribuée sous la forme de 3 prix, qui seront remis dans les trois mois suivant la date butoir pour l'envoi des dossiers des candidats.

Date limite des candidatures : 10 janvier 2010.

Les reportages - articles ou émissions - doivent avoir été publiés ou diffusés entre le 1er septembre 2008 et le 31 décembre 2009.



Règlement du prix « Eco-reportages » 2009



Le prix « Eco-reportages » récompense les journalistes auteurs de reportages (articles ou émissions) illustrant et expliquant comment des initiatives apportent des améliorations sociales, environnementales et économiques s'inscrivant dans ce que l'on appelle communément le développement durable.

Les sujets concernant des entreprises de la région Rhône-Alpes concourent pour un prix spécifique.

Qui peut participer ?

Le prix est réservé aux journalistes (de la presse française et francophone), détenteurs d'une carte de presse officielle dans leur pays ou attestés comme journalistes par le club de la presse organisateur (pour les correspondants de la presse quotidienne seulement).

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule contribution, écrite ou émission.

Oeuvres concernées

Le prix porte sur des reportages écrits dans les media « papier » et des travaux rédigés spécifiquement pour le Web sans faire l'objet d'une publication papier, ainsi que des émissions diffusées par une station radio ou une chaîne de télévision (*reportage de 2 à 8 mn*).

Les articles et émissions devront avoir été publiés ou diffusés entre le 1^{er} septembre 2008 et le 10 janvier 2010 et correspondre à l'objet du concours.

Le jury

Le jury des prix « Eco-reportages » 2009 est constitué au maximum de 11 membres désignés par le conseil d'administration du club de la presse Drôme-Ardèche, dont :

- deux journalistes membres du club 26-07 ; un membre du club de la presse de l'Isère
- un journaliste membre du conseil d'administration de l'association JNE
- A titre d'experts : Michèle Rivasi (députée européenne), Guy Fabre, directeur délégation Rhône-Alpes de l'Ademe
- Un élu et/ou représentant du conseil général de la Drôme, et du conseil général de l'Ardèche et un représentant de la CCI de la Drôme (partenaires)

Les trois prix sont attribués par vote à la majorité simple.

Déposer sa candidature

Les candidatures doivent être adressées au siège du Club de la presse Drôme-Ardèche - CCI 26 – 74 rue Barthélémy de Laffemas BP 1023 – F-26010 Valence cedex ;

Le dossier comprend le formulaire d'inscription complété lisiblement et signé par le candidat à télécharger sur le site du Club de la presse Drôme-Ardèche (www.clubdelapresse-2607.info) et un CD contenant soit le fichier Pdf de l'article publié ou de la page Internet, soit le fichier des documents son ou video ; ou à défaut pour les publications écrites, 11 copies papier de l'article concerné.

L'envoi parallèle par courriel des fichiers reportages (texte et son ou video) à l'adresse du club de la presse clubdelapresse.2607@laposte.net est vivement recommandée.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 10 janvier 2010 inclus, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

La dotation des trois prix

- Le prix « Eco-reportages » 2009 est doté d'un montant de 1000 €

Il récompensera le meilleur reportage pour sa qualité journalistique et la démonstration de ce qu'est une démarche favorisant un développement soutenable - hors la catégorie entreprises en Rhône-Alpes.

- Le deuxième prix « entreprises éco-responsables » est doté de 1000 €

Il récompensera un reportage ou une émission, dont le sujet concernera plus particulièrement une ou des entreprises de la région Rhône-Alpes.

- Le troisième prix « Eco-reportages » récompensera un(e) jeune journaliste (jusqu'à 35 ans) et/ou un(e) pigiste afin de les encourager dans le traitement de cette thématique complexe. La dotation consistera en un séjour « éco-touristique » dans l'Ardèche et la Drôme.

Les trois prix sont attribués à des candidats uniques, il n'y aura pas d'ex-aequo. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer les prix si l'insuffisance des oeuvres présentées l'exige. Le montant des prix pourra alors être reporté sur un concours ultérieur.

Remise des prix

Dans un délai de trois mois après la clôture du dépôt des candidatures, les résultats seront notifiés aux lauréats ;

Une remise des prix sera organisée à Valence dans la Drôme (bâtiment de l'INEED) à laquelle participeront les lauréats*.

* aucun frais ne sera pris en charge par le club de la presse 26-07

Les partenaires du concours

Le prix « Eco-reportages » est organisé par le club de la presse Drôme-Ardèche en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Drôme, les Départements de la Drôme et de l'Ardèche, et avec la participation du SDED (Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme) et de ERDF (Electricité réseau distribution France).

La CCI de la Drôme a pressenti dès 1998 que le développement durable deviendrait un enjeu crucial pour les entreprises. Son implication au cœur de la question l'a conduite à mettre en place plusieurs axes de travail, à la fois en accompagnement direct des entreprises, mais également en agissant sur l'environnement économique du département.

Les Départements de la Drôme et de l'Ardèche. Pour peser davantage dans la région Rhône-Alpes et en Europe, l'Ardèche et la Drôme ont décidé de faire causes communes. Sans fusionner mais en coopérant. Sans nier l'identité de chacun, surtout. Dans des domaines divers, les deux Départements imaginent des solutions conjointes. Des initiatives à même d'esquisser un avenir durable. A l'image des ambitions départementales portées par Pascal Terrasse, président du Conseil général de l'Ardèche et Didier Guillaume, président du Conseil général de la Drôme, pour qui « seules l'imagination et la capacité à innover permettent d'envisager de nouvelles voies de développement. ». Ce grand prix devrait mettre en valeur tous ceux qui sont dans ces dynamiques... Dès lors, les deux départements ne pouvaient qu'être partie prenante de ce prix Eco-sensible !

Énergie SDED est l'autorité organisatrice des services publics de distribution de l'électricité et du gaz dans la Drôme, propriétaire des réseaux électriques et de gaz pour le compte des 369 communes du département. Cet établissement, présidé par le sénateur Jean Besson, intervient aujourd'hui dans la production d'énergies renouvelables et dans la maîtrise de la demande en énergie. En ce sens, une participation à la dotation du premier prix « Eco-reportages » lui est apparue naturelle.

ERDF se veut une entreprise éco-citoyenne : au quotidien, les salariés assument leurs missions dans un esprit de développement soutenable avec le traitement et recyclage des déchets, mais aussi l'intégration des ouvrages et la protection de l'avifaune. L'entreprise exploite, entretient et développe le réseau public d'électricité sous le régime de la concession et sous l'autorité des syndicats : Energie SDED et SDE07.

